

Conditions particulières

Organisateurs : RTL Belgium S.A.

Nom de l'action : Ça va chauffer sur bel RTL

Durée de l'action : du 2/2/2026 au 6/2/2026

Mécanisme du jeu / Détermination du vainqueur :

RTL permet à ses auditeurs de gagner des bons d'achat entre 100 € et 1.000 € tvac à valoir chez OCTA+ pour la fourniture de gaz, de mazout ou d'électricité pour se chauffer.

Les participants sont invités à s'inscrire en envoyant le mot GAZ ou MAZOUT ou ELECTRICITE par SMS au n° 6670 (chaque SMS envoyé et reçu est facturé 1€ par l'opérateur du participant, soit 2€ par inscription). Toute inscription est valable jusqu'à minuit le jour de l'envoi du SMS.

Principe du jeu :

Quinze boules sont disposées dans un contenant. Chacune de ces boules contient la mention d'un montant. Le principe du jeu, pour le participant tiré au sort, consiste à dire STOP au moment où il souhaite que l'animateur s'arrête de mélanger les boules du jeu. Au moment où le participant dit STOP, l'animateur s'arrête de mélanger les boules et sélectionne celle qui est la plus proche de sa main. L'animateur ouvre la boule sélectionnée au hasard et découvre le montant indiqué sur le papier contenu dans la boule. Le montant indiqué sur le papier est le montant du bon à valoir que le participant sélectionné remporte. Chaque fois qu'une boule a été tirée au sort, elle est sortie du jeu. A chaque mise à l'antenne du jeu « ça va chauffer sur bel RTL », un participant inscrit est appelé en direct par bel RTL. Chaque participant qui passe sur antenne pour ce jeu, remporte un bon d'achat de minimum 100 € et de maximum 1.000 € TVAC.

La mise à l'antenne de ce jeu se fait 3 fois par jour du lundi au vendredi pendant la semaine du 2 au 6/2/2026 entre 5h et 18h. bel RTL se réserve la possibilité de modifier ces horaires en fonction de ses programmes, de ses besoins ou réalités d'antenne.

Chaque gagnant pourra échanger son gain contre une livraison soit de mazout, soit de gaz, soit d'électricité. Il sera proposé de remplacer ce gain par une carte de carburant routier de la même valeur dans le cas où le gagnant aurait choisi soit du gaz soit de l'électricité et qu'il réside dans une zone géographique non desservie par le partenaire OCTA+. OCTA+ est votre partenaire multi-énergie 100% belge (gaz, mazout, électricité et cartes carburant)

Les participants sélectionnés devront impérativement répondre à l'appel des équipes d'RTL pour pouvoir participer et prétendre obtenir un gain.

En cas d'appel sans réponse, le participant sera disqualifié et ne pourra prétendre à aucune dotation. Les équipes d'RTL contacteront alors le prochain participant tiré au sort pour lui permettre de participer et prétendre à remporter un gain. Le participant disqualifié peut s'inscrire à nouveau pour tenter sa chance.

Spécificités éventuelles quant au présent concours :

Le présent concours est ouvert à toute personne majeure résidant en Belgique.

Il ne sera accepté qu'une seule participation au concours par personne physique par jour.

Le ou les gagnants du jeu autorisent la vérification de leur identité et transmettront leurs coordonnées bancaires et une copie de leur carte d'identité aux équipes de RTL Belgium pour leur permettre la validation du gain.

Prix et validité du prix

Le prix est un bon à valoir chez OCTA + du montant annoncé sur antenne après tirage au sort d'une boule du jeu.

L'échange des gains en cash n'est pas possible.

Les bons ont une validité de 1 an. Cette validité débute le jour du gain sur l'antenne de bel RTL.

Informations relatives à la protection des données

RTL met en œuvre des traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion du Jeu, et ayant pour base de licéité l'exécution du contrat. RTL est responsable du traitement des données à caractère personnel pouvant être collectées vous concernant. Le siège social de RTL se situe Avenue Jacques GeorGIN 2, à 1030 Bruxelles.

Les données à caractère personnel collectées seront utilisées uniquement pour l'organisation du Jeu. Si le participant en a fait le choix en cochant la case correspondante à l'issue du questionnaire, son adresse email sera utilisée pour lui envoyer la newsletter. Les données collectées seront conservées jusqu'à ce que les gagnants aient été désignés puis détruites, sauf si le participant a accepté que celles-ci soient conservées à des fins de prospection commerciale, auquel cas elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans après la dernière sollicitation (prospect) ou réservation (client).

Les données à caractère personnel collectées pourront être communiquées aux sous-traitants de RTL et le cas échéant aux autorités gouvernementales.

La fourniture de données à caractère personnel par la personne concernée conditionne la conclusion du contrat. Dans le cas où la personne concernée ne souhaite pas fournir de données à caractère personnel, elle ne pourra pas être valablement inscrite au concours.

Conformément à la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 30 juillet 2018 et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, d'un droit à la portabilité des données, ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Le participant peut accéder aux informations le concernant en adressant un email au préposé à la protection des données à l'adresse suivante : privacy@rtl.be

S'il estime, après avoir contacté RTL que ses droits à la protection des données ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à l'Autorité de Protection des Données (APD).

Disponibilité du règlement spécifique : Le règlement sera disponible sur le site internet de bel RTL www.belRTL.be. Le fait de participer au présent concours implique l'adhésion au présent règlement. Ce Règlement décrit les conditions particulières applicables au jeu-concours mieux décrit ci-dessus, il complète le Règlement général des jeux-concours.